

SAINTPARIZELECHATEL

LE LIEN / N°32

JUILLET 2021

Compte rendu des conseils municipaux*

Séance du 04 mars 2021

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

La SAS Soleil des Queudres présente au conseil municipal son projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol sur des parcelles privées situées sur la commune lieu-dit les Vignes Blanches. Le site du projet est accessible directement par la route d'accès à la carrière des Queudres. Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le site. L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces estimées suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 24 ha ;
- Surface des panneaux photovoltaïques : 140 000 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet et autorise le Maire à accomplir, si nécessaire, les formalités de révision ou de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Mme De RIBEROLLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. GARCIA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se présenter ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Titres émis en 2020	1 235 815.46 €	148 813.46 €	1 384 628.92 €
Mandats émis en 2020	1 099 109.70 €	88 121.50 €	1 187 231.20 €
Résultat 2020	136 705.76 €	60 691.96€	197 397.72 €
Résultat 2019 reporté	387 826.07 €	- 76 676.77 €	311 148.30 €
Résultat de clôture 2020	524 531.83 €	- 15 984.81 €	508 547.02 €

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le Maire fait le point suite aux dernières réunions. Un courrier a été envoyé dernièrement à chacun des membres du groupe « voisins vigilants » afin de savoir s'ils souhaitent rester associés à cette action citoyenne. L'ensemble des élus s'est également engagé dans cette démarche de participation citoyenne.

MODIFICATION DU TABLEAU DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le PV d'installation dans ses fonctions d'un nouveau conseiller municipal, établi le 04/03/2021 conformément à l'article L.270 du Code électoral, suite à la vacance du siège occupé par Madame LION, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Valérie MONTBRUN déléguée suppléant du SIAEP Allier Nivernais, du comité des œuvres sociales et déléguée titulaire du Centre Social de Magny-Cours.

CONVENTION CINEMA ITINERANT 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention entre l'Association SCENI QUA NON – filiale « La Nivernaise de cinéma » et la Commune dans le cadre de la tournée décentralisée du cinéma en milieu rural. L'association s'engage à assurer un minimum de 10 projections tout public en soirée, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2021. La participation de la commune est maintenue à 1.00 € TTC par an et par habitant pour 10 séances annuelles soit 1 321.00 € TTC. Les tarifs d'entrée pour le public sont maintenus à 3.00 € tarif réduit et à 5.00 € tarif plein. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Séance du 15 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 1 622 593.02 €
- section d'investissement : 776 644.76 €

BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 103 968.16 €
- section d'investissement : 77 601.81 €

BUDGET PRINCIPAL TAXES LOCALES

Le Maire indique que pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, à partir de 2021, la part départementale de taxe foncière bâtie est transférée à la commune. Ainsi, le taux voté par la collectivité est majoré du dernier taux 2020 voté par le conseil départemental. Ce transfert de la part départementale s'accompagne d'un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur afin que chaque commune ne soit pas sous compensée ou sur compensée. Pour 2021, une contribution de 74 819 € a été calculée pour la collectivité.

La commune conserve le produit de taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...) mais pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux appliqué reste égal au taux de 2019. Le produit correspondant est de 26 790.00 €. Le total des allocations compensatrices est de 16 967 €. Le montant due la contribution au titre du FNGIR est de 206 498 €.

Le produit prévisionnel 2021 attendu au titre de la fiscalité directe locale est donc de 348 001 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2020 pour 2021 :

	Taux votés 2021
taxe foncière (bâti)	10.49 %+ 23.90% (taux départemental 2020) soit 34.39 %
taxe foncière (non bâti)	27.25 %

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir à 1.50 € pour 2020 le coût du m3 assaini,
- Décide de maintenir le montant de l'abonnement annuel à 53.88 €
- Rappelle que la redevance d'assainissement s'applique à tous les immeubles raccordés ou raccordables au dit réseau.
- Donne délégation au Maire pour toute décision concernant le recouvrement de cette redevance.

CONVENTION AVEC LA CCLA : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- Le Maire rappelle que suite au transfert du siège de la C.C.L.A. en mairie de Saint-Parize-Le-Châtel, une convention a été établie le 01/07/2014 afin de définir les conditions de mise à disposition des locaux administratifs pour la somme de 1 700.00 € par an. Cette somme a été portée à 2 500.00 € par an à compter du 01/01/2019.
- Il convient de réviser le loyer, afin de tenir compte de l'utilisation par la C.C.L.A. d'autres bâtiments.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 4 000.00 € par an à compter du 01/01/2021.

** Extraits des comptes rendus des conseils municipaux. Ils sont à votre disposition en mairie dans leur version intégrale ou sur www.saint-parize-le-chatel.fr.*

Budget primitif 2021

Le Fonctionnement			
Recette		Dépenses	
EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	442899.02	CHARGES A CARACTERES GENERAL	460761
ATTENUATION DE CHARGES	14028	CHARGES DE PERSONNEL	380969
OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	ATTENUATION DE PRODUITS	232696
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	43470	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	319801.65
Autres fiscalités reversées		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	728.5
IMPOTS ET TAXES	846063	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	171449
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	253727	CHARGES FINANCIERES	41163.87
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2406	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24
TOTAL RECETTES	1622593.02	TOTAL DEPENSES	1622593.02

Investissement			
Recette		Dépenses	
INTITULE	RAR + BP	INTITULE	RAR + BP
PANNEAUX DE SIGNALISATION DETR	2000	PANNEAUX DE SIGNALISATION	10000
ACHAT MATERIEL DIVERS		ACQUISITION DE TERRAIN	20000
AMENAGEMENT DE VOIRIE DCE 2021	18606	ACHAT MATERIEL DIVERS	118300
SAINT PARIZE EN 1900	73567	MOBILIER ALSH	
JARDIN ENVIRONNEMENT EGLISE PROJET DE TERRITOIRE DETR 1% PAYSAGE	168237	MATERIEL CM ENFANTS MONO BROUSSE	
		TRACTEUR DECO NOEL DIVERS	
OPERATIONS D'ORDRE CESSIONS		TRAVAUX DE BATIMENTS	39000
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	319801.65	BAR SALLE POLYVALENTE	
AMORTISSEMENTS	728.5	PORTE DE SECOURS ET CUISINE	
FCTVA	2400	SANITAIRES PREFA	
TAXE AMENAGEMENT	10699	DIVERS	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	81632.81	AMENAGEMENT DE VOIRIE	
DEPOT ET CAUTIONNEMENT	600	AMENAGEMENT COIN POUBELLE	
OPERATIONS D'ORDRES	16372.8	ALLEE CIMETIERE	
EMPRUNT	82000	PEINTURE COURTS TENNIS CREATION PLATEFORME STADE BACHE A EAU CHERON	
		SAINT PARIZE EN 1900	95487
		JARDIN ENVIRONNEMENT EGLISE plan de financement	252360
		AMENAGEMENT ESPACES VERTS	7500
		MASSIF RUE DES POIRATS ARBRES AVENUE MAIRIE ARBRES ROND POINT	
		AMENAGEMENT PARCOURS PATRIMONIAUX PHASE 3	
		EMPRUNT	
		DEPOT ET CAUTIONNEMENT	
		OPERATIONS D'ORDRE	
		DEFICIT REPORTE	
TOTAL	776644.76	TOTAL	776644.76

Travaux des commissions

COMMISSION AMÉNAGEMENT

Restauration du Pigeonnier

La restauration de cet édifice est la 1ère étape de l'aménagement des abords de l'église.

La couverture a été réalisée en petites tuiles plates de terre cuite de ton brun-rouge vieilli nuancé dans les tonalités des couvertures anciennes environnantes.

Les enduits ont été confectionnés sur le chantier, à base de chaux naturelle de sables locaux à forte granulométrie. Ils sont de teinte ocre brun en harmonie avec les teintes environnantes.

La finition des enduits est d'aspect taloché.

Les travaux de l'aménagement des abords de l'église devraient débuter dès l'entame de l'année 2022.

Entretien du réseau routier de la commune

La municipalité de St Parize le Châtel est très attentive à l'entretien de son réseau routier. Pour 2021 nous avons programmé le renforcement de structure des chaussées suivantes :

- Bas de la rue des Masserats,
- Croisement de la rue du Pré Pillet,
- Partie haute de la rue des Génétiaux,
- Rue du Cloux,
- Chemin de Tâches

COMMISSION CULTURE

Ecole de Musique :

apprentissage du PIANO, GUITARE ET UKULELE

Nous avons eu une année 2021 bien compliquée avec plusieurs interruptions des cours pour cause de crise sanitaire. Les inscriptions pour la rentrée de septembre peuvent s'effectuer dès maintenant directement auprès du secrétariat de la mairie.

Cinéma itinérant :

Le cinéma itinérant reprendra en septembre 2021, un jeudi par mois avec trois séances, 14h30, 16h30 et 20h

Bibliothèque Municipale :

Congés d'été du 9 juillet à 19h au lundi 2 août inclus.

Nous profitons de cette pause pour réaliser des travaux d'entretien et de peintures.

En septembre, la bibliothèque ouvrira de nouveau les samedis de 10h à 12h.

COMMISSION VIE SOCIALE

Les aînés :

Le début de l'année 2021 n'a malheureusement pas été meilleur que notre année 2020 et nous avons été obligés de rester chacun chez nous. J'espère que vous n'avez pas trop souffert de la solitude.

Le vaccin est arrivé et nous espérons voir le bout du tunnel et pouvoir reprendre nos activités du mardi et les repas concoctés par Fanny à l'Olympique.

Aucune décision n'a malheureusement pu être prise encore pour le repas des aînés du 11 novembre.

Conseil municipal des enfants :

Le conseil municipal des enfants a été mis en place le 9 janvier. Voici sa composition :

Maire : Lorella HUGUET (CM2), **Adjoints :** Noa CORTEZ (CM2), Gabriel LAROCHE (CM1), Sofia BOUCHRI (CE2). **Conseillers :** Lucas BORDERIEUX (CM2), Paolo Fabien-DESRANGES (CM2), Jules AU-RAMBOUT (CM1), Lottie BITEUR (CM1), Maxence RAINON (CM1), Abel CHARLET (CE2), Heïdi MORAIS-CAILLOT (CE2), Maëlia PLAIS-AUDEBERT (CE2).

Malgré la pandémie, le Conseil municipal des enfants a pu se tenir quatre fois. La décision a été prise de planter un pommier pour rappeler ce premier Conseil municipal des enfants de Saint-Parize-le-Châtel.

Nous avons travaillé sur la question qu'est-ce un conseil municipal ? Sur les élections départementales et régionales. Un grand merci à Annie et Evelyne qui sont venues m'épauler et expliquer la vie civique aux enfants.

Les enfants ont aussi travaillé sur un nouveau logo pour la commune, ils ont participé au projet de rénovation d'une salle ALSH avec l'aide de Sandrine Berger. Une table de ping-pong d'extérieur a été achetée et sera installée au stade

dès son arrivée. La dernière réunion a été consacrée à une balade écologique, comme souhaité dans leur campagne. Nous sommes donc allés faire le tour du stade pour ramasser papiers, canettes, et autres objets hétéroclites polluant notre nature.

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée, je vous souhaite un bon été à tous et à très bientôt.

COMMISSION COMMUNICATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES, ASSOCIATIONS ET ART DE VIVRE

COMMUNICATION

La Gazette N° 65 a été distribuée par la poste et certaines boîtes aux lettres furent oubliées....Nous en sommes bien désolés. Aussi, les membres de cette commission réfléchissent à une distribution par leurs propres soins, comme nous l'avions déjà expérimenté pour la précédente.

Le but serait de venir à votre rencontre, pour échanger deux trois mots ou plus si le cœur et le temps vous le permet !!! En attendant, celle-ci est à votre disposition en mairie et sera bientôt en ligne sur le site.

Site : Comme peut-être vous le savez déjà, les serveurs de notre site ont été endommagés par un incendie et notre site a perdu quelques données.... Nous mettons tout en œuvre pour le rendre de nouveau opérationnel et attractif.

Panneau Pocket est en ligne !!! téléchargez cette application gratuite et vous aurez un panneau d'affichage sur votre téléphone. Vous verrez défiler des informations instantanées concernant votre commune mais aussi sur la CCLA et ses 5 autres communes qui la composent.

Le Lien : que voici...est ouvert à tous !! nous attendons vos remarques, critiques et compliments sur la dernière page mise à votre disposition.

INFORMATIONS COMMUNALES

Votre mairie sera fermée du 9 au 15 Août pour un repos bien mérité de nos agents qui sont à vos côtés au quotidien.

ATTENTION : Dès le 16 Août les horaires d'ouverture au public changent :

Lundi 9h-12h / 14h-18h

Mardi 9h-12h

Fermeture le mercredi

Jeudi 9h-12h

Vendredi 9h12h

Samedi 9h12h

Nous gardons le même temps d'ouverture qu'avant, seuls les jours changent. Un accueil téléphonique et par mail est possible tous les après-midis sauf le mercredi, et la prise de rendez-vous possible en dehors des heures d'ouverture.

Merci de votre compréhension et de prendre note de ce petit changement.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

La situation sanitaire nous a de nouveau empêché dans notre volonté de vous retrouver autour d'un moment convivial. Mais la vaccination avance et nous permettra bientôt de revenir à nos bonnes habitudes tout en continuant à respecter les gestes barrières.

En attendant, venez profiter d'un **13 juillet** Sympa...tique : soirée musicale avec le groupe

HEEL STONE

19 h début de soirée au bar l'Olympique :

au menu :
Rôti ou Rosbeef froid,
Saucisses, merguez, andouillettes
Frites
dessert surprise

22H30 : retraite aux flambeaux, jusqu'au Château d'Eau d'où sera tiré notre habituel feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes que nous remercions chaleureusement.

ASSOCIATIONS

Les associations St Parisoizes restent dynamiques durant l'été :

L'UTSN et son pass pour l'été : vous pouvez prendre une licence auprès du club de tennis pour accéder aux terrains durant l'été et découvrir cette activité.

Pour la rentrée, une nouvelle convention sera signée entre le club et la mairie, à savoir qu'un des deux terrains sera accessible aux non licenciés pour la somme modique de 5 €. Les clefs seront à récupérer chez nos commerçants. Nous vous apporterons plus de précision dès la signature de ce nouvel accord. Nous remercions le club pour cette entente.

Le comité des fêtes avec son feu d'artifice et sa retraite aux flambeaux du 13 juillet, comme d'habitude une belle organisation, merci à eux.

L'ACSPMC : Association Cyclo St Parize Magny-Cours a obtenu le label « Ecole Française de Vélo », attribué par la Fédération française de Cyclotourisme. Ce qui signifie une reconnaissance pour l'apprentissage du vélo au travers de l'accueil et de la formation des jeunes mineurs de 6 à 17 ans, pour devenir des pratiquants autonomes. Ce label atteste de la démarche de qualité dans cet apprentissage en garantissant d'abord la qualité de l'encadrement fédéral : diplôme des éducateurs, honorabilité, nombre d'éducateurs et ensuite la qualité de l'apprentissage du vélo : sensibilisation au Code de la Route, techniques, comportements... Ensuite, chaque école est tenue de fournir un projet pédagogique et un compte rendu annuel d'activités qui permet d'assurer le suivi par la FF vélo.

Toutes nos félicitations à la présidente et aux membres de l'association auprès de laquelle vous pouvez vous informer si vous avez besoin d'apprendre ou de ré-apprendre à faire du vélo.

ART DE VIVRE

De quoi pourrions-nous parler ? De civisme et d'environnement :

Le civisme parle de respect de chacun pour la collectivité dans laquelle il vit. Il invite à la connaissance de ses droits et de ses devoirs et à agir pour l'intérêt général qui doit l'emporter sur l'intérêt particulier.

L'environnement fait référence à « l'ensemble des éléments qui entoure l'individu ».

En bref, pour bien vivre ensemble, nous avons besoin d'un corps et d'un esprit sain, mais aussi d'un environnement sain donc propice au vivre ensemble.

Qu'est que cela veut dire au quotidien ? :

Je jette : mes papiers, pots, boîtes, cannettes, poubelles aux endroits prévus à cet effet,

Je dépose : mes poubelles au bon endroit et pas chez le voisin ou dans le fossé, mes contenants en verre dans les containers mis à disposition, mes déchets encombrants à la déchetterie,

Je respecte : les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, les terrains de jeux et les propriétés privées,

J'entretiens : les abords de mon domaine personnel. Propriétaire ou locataire, j'assure le nettoyage des trottoirs, je n'y jette pas mes détritres ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Il appartient à chacun de procéder à la coupe, la taille ou l'élagage de toute végétation de son domaine débordant et gênant l'espace public. Sa propre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident, et les agents municipaux n'ont pas à assurer le balayage, la taille des haies ou des arbres provenant du domaine privé.

Pour avoir une gestion responsable des déchets verts, je dois les emporter à la déchetterie et surtout ne pas les faire brûler sur mon terrain, même si je possède un incinérateur individuel

J'apprends : que toutes ces règles de bien vivre ensemble sont régies par des arrêtés et circulaires :

Le bruit :

Arrêté préfectoral N° 89-4275 du 21 mai 2007 : Le Maire rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou matériels sonores tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou pompes d'arrosage ne peuvent s'effectuer que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12 h et de 14h30 à 19 h**,
- Les samedis de **9 h à 12 h et de 14 h à 18h30**,
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**

Le brûlage des déchets :

Circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011 : le brûlage des déchets peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et les fumées, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être à la cause de départ d'incendie. Il convient donc de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage des déchets, quelqu'ils soit. Des solutions existent comme le compostage le paillage ou la gestion collective (déchetterie). La sensibilité du milieu à la pollution de l'air, la connaissance du comportement thermique de l'air, la qualité des combustibles sont des facteurs clefs à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

La vitesse excessive

Le Maire est souvent interpellé sur la vitesse excessive de certains dans les rues de notre commune et averti qu'il y aura « un drame si la municipalité ne fait rien ».

Nous vous rappelons qu'aux entrées du village, de quelles que routes que l'on vienne, un panneau «entrée d'agglomération» est en place et en bon état. A partir de ce point, chacun se doit de respecter la limitation de vitesse de 50km/h. Il a aussi été créé, dans le cadre du réaménagement de Moiry et du centre bourg, de nouvelles « zones 30 », et nous avons privilégié la priorité à droite pour encore inciter au ralentissement.

Avec la CCLA, nous disposons de radars pédagogiques dont les relevés sont analysés. Ils calculent une vitesse moyenne en fonction du nombre de véhicule journaliers, et donnent des pourcentages par tranche de vitesse, et la vitesse la plus élevée :

La lecture montre une vitesse moyenne proche de celle autorisée, et les grands dépassements représentent un très faible pourcentage de 1 à 2 % des véhicules. Si la lecture était différente et que nous constaterions un danger potentiel, nous informerions la gendarmerie afin que des contrôles soient réalisés.

Nous faisons aussi le constat que St Parize-le-Châtel n'est pas situé sur un axe routier très fréquenté, la majorité des automobilistes qui traversent notre commune sont Saint Parizois.

Le maire souhaite proposer au conseil municipal de réfléchir à nouveau sur ce sujet, faut-il mettre en place des moyens plus coercitifs ?

Nous vous tiendrons informés des dispositions qui pourraient être prises.

**Les membres de la commission et moi-même
vous souhaitent un bel été !!!!**

FC SLA09

Suite à un oubli, voici le communiqué du FC SLA09 qui aurait du figurer dans la précédente Gazette.
Toutes nos excuses pour ce désagrément.

La commission communication, fêtes et cérémonies, associations et art de vivre.

Comme beaucoup d'associations Culturelles et Sportives, nous avons connu une deuxième saison 2020-2021 avec de grand chamboulement tant au niveau sportif qu'économique. Notre Club n'a pas du tout baissé les bras que cela soit du coté des dirigeants et bénévoles que du côté sportif.

Sportivement en Séniors, la saison 2020-2021 a bien commencé pour une qualification en Coupe Départementale mais a été vite stoppée par le Covid...

Par contre au niveau des équipes jeunes (U7 à U15), nous avons perdu plus de 50% de licenciés. Est-ce une démotivation après l'arrêt dû au premier confinement, est-ce une démotivation des parents par crainte sanitaire... Nous espérons tout simplement que les jeunes qui n'ont pas repris de licence en septembre dernier puissent pratiquer toujours à ce jour un sport...

De ce fait, nous avons fait une entente avec les Clubs de St Pierre le Moutier et St Eloi afin de pouvoir engager des équipes en Championnat départemental. Ces ententes ont permis de nous retrouver avec les Clubs voisins pour une bonne cause et de partager de bons moments tant sportifs qu'humains.

Côté économique, le Covid 19 nous a obligé a arrêter toutes organisations de Rifles, de soirées, de barbecue... donc de gros manques financiers qui représentent plus de 60% de notre budget.

Nous avons commencé à relancer le recrutement par parrainage pour les catégories de U7-U9 (enfants nés à partir de 2014) en invitant les jeunes pousses à venir s'entraîner avec nous les Mercredi du Mois de Juin.

L'entraînement des jeunes recommencera le Mercredi 1er Septembre 2021 à 14H00 au stade de St Parize.

Francis Balacé, Président FC SLA09



Vous avez la parole

Dans le but de favoriser les échanges entre les habitants de la commune et la municipalité, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (gestion, aménagement, projets, culture,...) de vos idées, ou tout simplement de vos questions.

Vous pouvez le faire à l'aide du coupon ci-dessous, à renvoyer à :

Mairie-Commission communication

58490 Saint-Parize-le-Châtel

Question : Quelles informations utiles souhaiteriez vous voir figurer dans ce bulletin d'information ?

.....

Vous avez la parole :

.....

.....

.....

Bonnes vacances à tous!